

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 novembre 2025

MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "LIRE ET DÉLIRE" POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE À LA MÉDIATHÈQUE LOUIS-PERCEAU DE COULON

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Thibault HEBRARD, Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Christian BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Alain LECOINTE pouvoir à Jacques BILLY, Elisabeth MAILLARD pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Michel PAILLEY pouvoir à Dominique SIX, Nicolas ROBIN pouvoir à Aurore NADAL, Mélina TACHE pouvoir à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, François BONNET, Thierry DEVAUTOUR, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Agnès RONDEAU.

Titulaires absents excusés :

Elsa FORTAGE, Sébastien MATHIEU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "LIRE ET DÉLIRE" POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE À LA MÉDIATHÈQUE LOUIS- PERCEAU DE COULON

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) approuvés par l'arrêté préfectoral n°79-2025-02-25-00001 du 25 février 2025 ;

Vu la délibération C-66-06-2023 du Conseil d'Agglomération en date du 29 juin 2023 approuvant le Projet Scientifique et Culturel, Educatif et Social du réseau des Médiathèques et de la lecture publique ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal.

Considérant la compétence de la CAN en matière de « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et « d'élaboration d'une politique culturelle à rayonnement d'Agglomération » ;

L'Association « Lire et Délire » est une association loi 1901 qui propose tout au long de l'année des rendez-vous réguliers autour de la lecture (déstockage de livres, clubs de lecture, cafés philo, ateliers philo, spectacles / conférences avec l'animation Dimanche au marais, Printemps des poètes).

Il est proposé un partenariat entre l'association « Lire et Délire » et la CAN, au travers de son réseau des médiathèques, pour l'organisation d'un spectacle de la Compagnie NUM, intitulé « Ô poil », le samedi 6 décembre 2025 à la médiathèque Louis-Perceau de Coulon.

Dans le cadre de ce partenariat, l'association « Lire et Délire » avance le coût total du spectacle, soit 813€ TTC. La CAN s'engage à participer aux frais du spectacle à hauteur de 450,54€ TTC sur présentation d'un état des sommes dus par l'association. De plus, la CAN met à disposition un espace de la médiathèque de Coulon ainsi que le matériel de sonorisation adapté et du personnel qualifié durant la manifestation. Elle prend en charge les frais afférents aux droits de diffusion du spectacle (SACEM, SACD).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de partenariat avec l'association « Lire et Délire » pour l'organisation du spectacle « Ô poil » à la médiathèque de Coulon le 6 décembre 2025 ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à la signer ainsi que tout autre document y afférant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Alain CHAUFFIER

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué